



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Communiqué de presse

Vendredi 21 mai 2021

L'AGGLOMERATION DU COTENTIN DEVIENT LE PREMIER TERRITOIRE UNIVERSITAIRE DE SANTE DE NORMANDIE : signature de la convention d'objectifs «universitarisation des territoires» entre l'Université, l'ARS, l'Agglomération et le CHPC

Vendredi 21 mai, le Pr Emmanuel TOUZÉ, Doyen de la Faculté de santé de l'Université de Caen, Thomas DEROCHE, Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, David MARGUERITTE, Président de l'agglomération du Cotentin, Jacques COQUELIN, V-P à la Santé et Séverine KARRER, Directrice du Centre Hospitalier Public du Cotentin, ont signé une convention d'objectifs dans le cadre du projet « universitarisation des territoires ».

Pourquoi des territoires universitaires de santé ?

L'UFR santé de Caen sous l'impulsion du Pr Emmanuel TOUZÉ, Doyen de la faculté de médecine, a souhaité créer des statuts d'enseignants universitaires au sein des territoires, en dehors du CHU.

« L'objectif initial a été de créer des postes de professeurs associés des universités sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin pour renforcer l'attractivité du site et favoriser l'installation des professionnels de santé » indique Emmanuel TOUZÉ.

Il s'agit de conforter l'idée que la formation des futurs professionnels de santé, notamment des médecins, peut se faire en dehors des centres hospitaliers universitaires avec un haut niveau de qualité. Cela permet également de conforter sur le territoire une offre d'enseignement pour les étudiants, mais aussi pour les acteurs de ville.

« le Doyen Emmanuel Touzé et plusieurs de ses confrères ont souhaité accélérer la création de réseaux d'enseignement et de formation dans les territoires. Leur réflexion a été concrétisée dans le Ségur de la santé puisqu'une mesure y est consacrée » souligne Thomas DEROCHE.

Les Docteurs Anne VILLOT, Gynécologue-Obstétricien et Guillaume QUEFFEULOU, Néphrologue, du CHPC, se sont engagés dans cette démarche. Leur candidature a été validée par le Conseil national des universités.

« Il est essentiel que le développement professionnel en matière de santé soit conduit sous l'égide de l'Université : celle-ci constitue le lien indispensable entre formation initiale et formation continue et renforce les interactions entre secteur hospitalo-universitaire et monde libéral » ajoute Jacques COQUELIN.

« Les étudiants pourront échanger et surtout apprendre auprès de leurs pairs plus aguerris », se réjouit Séverine KARRER.

Financement du dispositif :

Le budget total du dispositif s'élève à 140 349 €. Il est subventionné à part égale par l'agglomération du Cotentin et l'ARS Normandie.

Le Cotentin en faveur d'un rayonnement plus large de la santé

L'agglomération du Cotentin figure parmi les collectivités les plus précoces à avoir conçu et présenté un véritable plan d'actions pour le développement et l'organisation de l'offre de soins, en partenariat avec les établissements de santé du territoire, les professionnels et les partenaires institutionnels.

Le Cotentin a à cœur d'offrir une meilleure qualité de vie et de soin à ses habitants et encourage les formations ou l'apprentissage des métiers dans le domaine médical.

« Il est crucial de de former au maximum les futurs acteurs de soins sur les lieux sur lesquels ils devront exercer, afin de renforcer l'attractivité des territoires » précise David MARGUERITTE.

Pour ce faire, le Cotentin et l'ARS Normandie se sont engagés dans cette démarche « d'universitarisation des territoires », en partenariat avec le Centre Hospitalier Public du Cotentin et la faculté de médecine de Caen.

CONTACTS :

Agglomération du Cotentin :

Jean-Pierre THOMAS

Directeur Santé et accessibilité

02 50 79 17 58 / 06 30 84 26 96

jean-pierre.thomas@lecotentin.fr

Camille LEDEMENEY

Direction Communication

02.50.79.16.35 / 06.82.26.20.92

camille.ledemeney@lecotentin.fr

ARS Normandie

Hélène MULLER

Contact presse ARS Normandie

02 31 70 97 63

ars-normandie-

communication@ars.sante.fr

CHPC :

Cindy BERNARD

Chargée de communication

02.33.20.70.34 - Poste : 37034

communication@ch-cotentin.fr